



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 février 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 février 2009

**Fourrière pour animaux - convention avec les communes d'Aiffres,
Bessines, Chauray, Coulon, Saint-Rémy et Vouillé**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frédéric GIRAUD -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD -

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2009

DELIBERATION D20090064

DREMOS

**Fourrière pour animaux - convention avec les communes d'
Aiffres, Bessines, Chauray, Coulon, Saint-Rémy et Vouillé**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le service de la fourrière municipale pour animaux, situé chemin de Mal Bâti à Niort, accueille des animaux abandonnés sur la voie publique.

Certaines communes rurales voisines de Niort ne possédant pas de service de fourrière souhaiteraient pouvoir bénéficier des prestations de la fourrière pour animaux de Niort.

Il convient de contractualiser avec les communes d'Aiffres, Bessines, Chauray, Coulon, Saint Remy, et Vouillé de façon à définir les modalités de prise en charge des animaux sur leur territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions fixant les règles d'intervention du service de fourrière pour animaux dans le cadre d'une activité de pré-fourrière et de fourrière avec les communes d'Aiffres, Bessines, Chauray, Coulon, Saint-Rémy et Vouillé.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD

L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE